

AVIS DE VOTE DE RATIFICATION DE LA COMMUNAUTÉ DE LA PREMIÈRE NATION MALÉCITE DU MADAWASKA

Un avis est par les présentes donné que la Première Nation Malécite du Madawaska a demandé un scrutin de ratification conformément au processus de la communauté de la Première Nation Malécite du Madawaska afin de déterminer si les électeurs enregistrés approuvent le Code Foncier de la Première Nation Malécite du Madawaska et l'accord-distinct.

La question suivante sera soumise aux électeurs de la Première Nation Malécite du Madawaska par scrutin:

"Approuvez-vous le Code Foncier de la Première Nation Malécite du Madawaska daté pour référence du 22 août, 2017 et l'accord-distinct avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada?"

Les scrutins électroniques ouvrent à 8h00 le 28 septembre, 2017

Les scrutins électroniques ferment à 23h59 le 1 novembre, 2017

Les scrutins réguliers ouvrent à 8h00 le 2 novembre, 2017

Les scrutins réguliers ferment à 20h00 le 2 novembre, 2017

ENDROIT ET HEURES DU SCRUTIN DE RATIFICATION

ENDROIT

Centre récréatif

1713 rue Principale

Madawaska Maliseet First Nation, NB E7C 1N2

8h00 à 20h00

Des copies des documents de contexte, les documents de ratification et le processus de ratification sont disponibles auprès de **Mario Pelletier, Agent des terres** au bureau de l'administration de la Première Nation Malécite du Madawaska, 1771 rue Principale, Madawaska Maliseet First Nation, NB E7C 1W9

SACHEZ QUE tous les membres de la Première Nation Malécite du Madawaska, âgés de 18 ans et plus à la date de la dernière journée officielle de scrutin du 2^e jour de novembre, 2017 **À CONDITION QUE CES MEMBRES COMPLÈTENT UN DOCUMENT D'INSCRIPTION POUR ÊTRE INSCRITS SUR LA LISTE DES ÉLECTEURS ENREGISTRÉS.** Les documents d'inscription seront envoyés à tous les électeurs éligibles dont l'adresse est consignée avec la Première Nation Malécite du Madawaska. Les documents d'**INSCRIPTION de l'ÉLECTEUR** sont aussi disponibles auprès de **Patricia Wallace**, Coordinatrice de Ratification au site Web et dont l'information de contact paraissent plus bas.

Veillez noter: Tout électeur enregistré peut voter en personne, par la poste ou électroniquement. Si un électeur éligible n'a pas reçu un document d'Inscription de l'Électeur avant le 15 octobre, 2017 s'il vous plaît contactez Patricia Wallace, Coordinatrice de Ratification afin que le formulaire nécessaire puisse vous être fourni. Les électeurs éligibles peuvent aussi obtenir un document d'Inscription de l'Électeur aux endroits de scrutin tel que susmentionné.

Daté de la Première Nation Malécite du Madawaska, Province du Nouveau- Brunswick ce 7^e jour de septembre, 2017.

Coordinatrice de Ratification



Pour de plus amples informations svp contactez Patricia Wallace, Coordinatrice de Ratification
Tél: (506) 739-6130, télécopieur: (506) 735-0024, courriel: registry@nb.sympatico.ca, site Web: mmfnlandcode.com.